

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et 2541-20 ;

Vu le Code du sport, notamment l'article L 331-8-1 ;

Vu la demande du 30 août 2026 adressée par l'Entente Pédestre de Fessenheim sollicitant l'autorisation d'organiser une marche et course dans le cadre d'Octobre rose, le dimanche 18 octobre 2026 sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'assurer la sécurité des participants en réglementant les traversées de voies ;

A R R E T E

Article 1 L'Entente Pédestre de Fessenheim est autorisée à organiser une marche et course le dimanche 18 octobre 2026 de 8 heures à 14 heures sur le territoire de la commune.

Article 2 Pour les traversées des voies départementales (voir plans annexés), l'organisateur mettra en place des signaleurs.

Article 3 L'organisateur veillera à la mise en place d'une signalisation adaptée aux traversées des voies concernées par un trafic routier important.

Article 4 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- gendarmerie nationale de Blodelsheim
- SM des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin
- l'organisateur
- affichage

Fessenheim le 1er octobre 2026

le maire

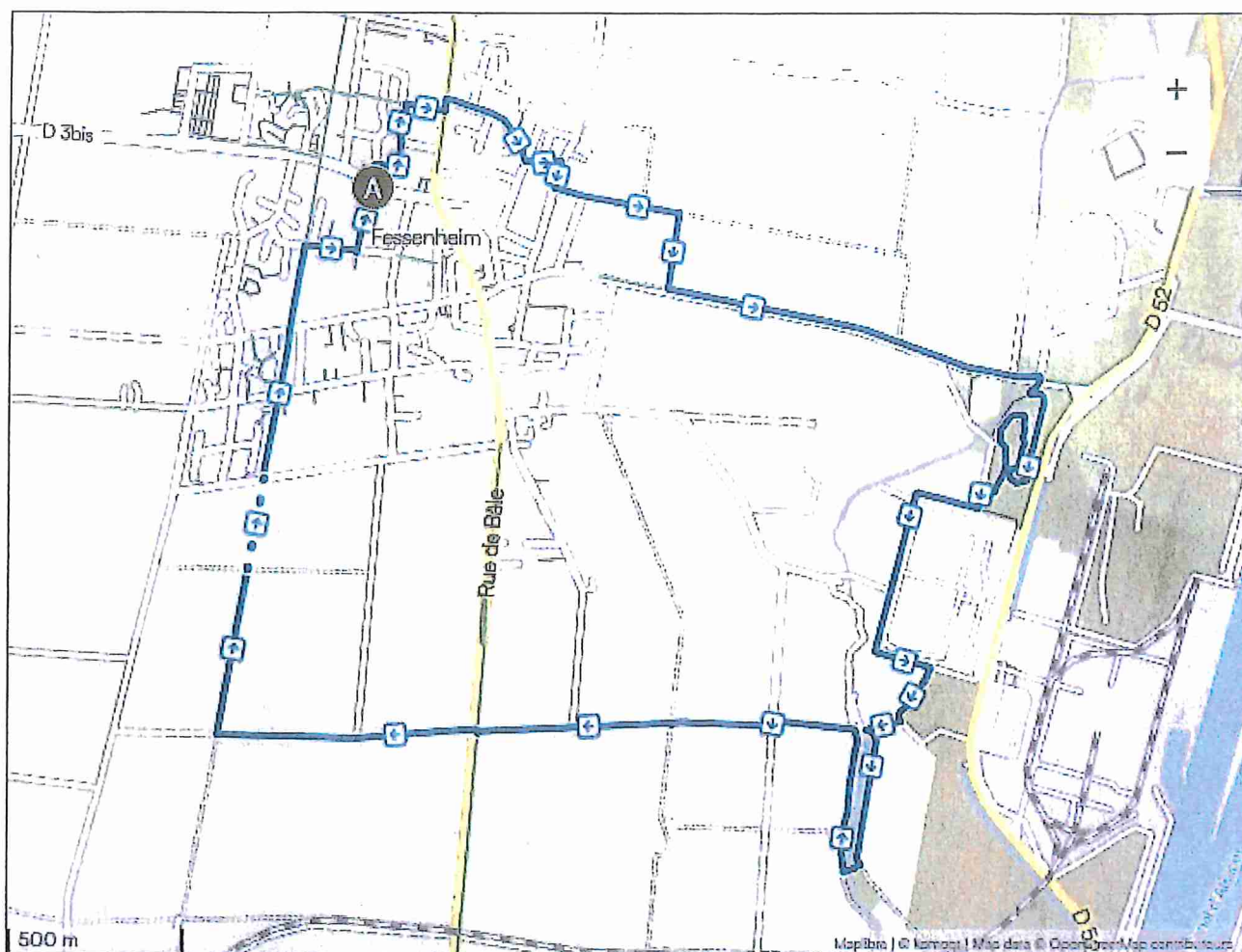
Bruno NAEGELIN





JA 2026 GRAND PARCOURS

⌚ 02:17 · ↔ 9,08 km · 🌀 4,0 km/h · ↗ 10 m · ↘ 10 m





JA 2026 PETIT PARCOURS

⌚ 01:30 · ↔ 5,95 km · ⌚ 4,0 km/h · ↗ 10 m · ↘ 10 m

